



Mairie de MOHON

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Ploërmel

AG 2022/0065 : Arrêté modifiant la circulation et le passage en double sens dans la Rue des Courtils à l'occasion du vide grenier de MOHON

Le Maire de Mohon

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'Arrêté Général de 2019/0088 du 10 décembre 2019 modifiant la circulation ;

Vu la demande présentée par Monsieur Jean-Louis BOUTÉ, Président du Comité des Fêtes de Mohon, en vue d'organiser le vide grenier de MOHON

Considérant que la rue des Courtils est en sens interdit sauf pour les riverains ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1 : La circulation des véhicules sera en double sens dans la Rue des Courtils le dimanche 4 septembre 2022 de 7h à 20h.

Article 2 : Les panneaux de sens interdit et panneaux sauf riverains et services seront masqués par des sacs plastiques noirs.

Des barrières de police avec panneaux « sens interdit » et « sens obligatoire » seront mises en place :

- Rue du Four
- Rue Joseph Herpe
- Rue de Paradis
- Rue du Moulin
- Rue St Vran
- Rue du Porhoët
- Rue de la Gare
- Rue de la Pierre Bise
- Rue du Tronc

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Ploërmel et Monsieur le Maire de la Commune de Mohon sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la Commune : www.mohon.fr, date de mise en ligne : 23 août 2022.

Mohon, le 23 août 2022

Le Maire

Francis MAHIEUX

